

La rentrée

2019-2020

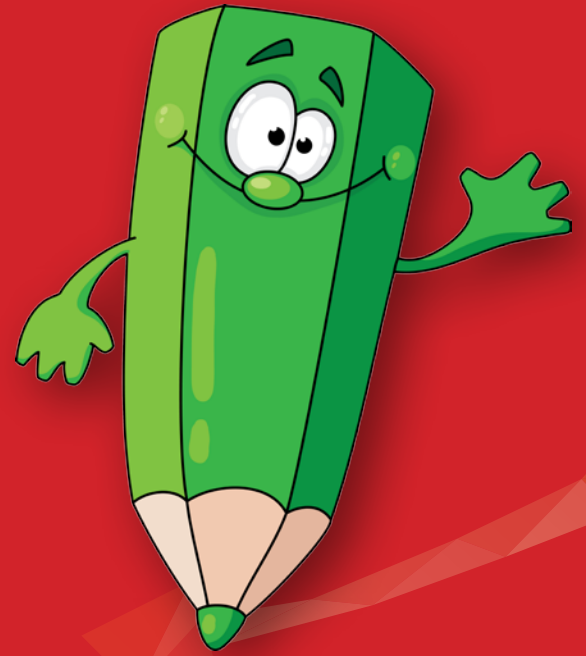
Le cahier de la rentrée

Toutes les informations utiles pour les élèves,
les parents et les membres du personnel

- **ÉCOLES PRÉSCOLAIRES,
PRIMAIRES ET SECONDAIRES**
Rentrée le mardi 3 septembre 2019
- **FORMATION PROFESSIONNELLE
ET ÉDUCATION DES ADULTES**
Rentrée le jeudi 29 août 2019
- **JOURNÉE D'ACCUEIL
DU NOUVEAU PERSONNEL**
Le mardi 27 août 2019



Table des matières



Mot du président et du directeur général	3
Le Conseil des commissaires	4
Les services administratifs	6
Questions et réponses	8
Mozaïk Portail, site Web et Facebook de la CSPO	10
Tempêtes et intempéries : services offerts et procédure de décisions	12
Transport scolaire	14
Éducation des adultes	18
Formation professionnelle	20
Services de garde	22
Activités, projets et événements de la CSPO	24
Portes ouvertes et examens d'admission des écoles secondaires	25
Des parents engagés : conseils, comités, organismes de participation	26
Assemblées annuelles des établissements	28
Fondation de la CSPO	29
Gestion de l'information : accès aux documents, plaintes, divulgation	30
Les écoles et les centres	32
Calendriers scolaires 2019-2020	34



Mot du président et du directeur général

Chers élèves, parents et membres du personnel,

En ce début d'année scolaire 2019-2020, nous vous souhaitons une belle rentrée dans nos établissements et notre centre administratif. La grande famille de la CSPO poursuit sa croissance et accueillera cette année **plus de 18 500 élèves et près de 3000 employés!** C'est donc avec joie et beaucoup de fébrilité que nous entamerons avec vous cette nouvelle année qui sera, sans aucun doute, remplie de succès, de beaux moments et de nouveautés.

La CSPO c'est :

- Plus de **18 500** élèves
- Près de **3 000** employés
- **25** écoles primaires
- **4** écoles secondaires
- **1** centre d'éducation des adultes
- **2** centres de formation professionnelle

Les nombreux projets et défis qui se présentent à nous rendent l'année à venir très prometteuse. Nous miserons d'ailleurs sur **des approches collaboratives** pour faire en sorte que tous les élèves, les membres du personnel et nos partenaires puissent cheminer **ensemble vers la réussite. Le milieu de l'éducation est en pleine effervescence** et nous ferons en sorte que les changements soient profitables à tous, qu'il soit question du déploiement des maternelles 4 ans, de l'ajustement des périodes de récréation ou encore de l'ouverture de nouvelles écoles. À cet effet, la CSPO poursuivra ses démarches pour répondre à la forte croissance démographique sur son territoire. Tous les efforts nécessaires seront consentis à la construction des écoles primaires 036 (secteur du Plateau) et 037 (secteur urbain ouest) et des écoles secondaires 040 (Aylmer) et 041 (secteur du Plateau), à la rénovation de l'École secondaire Mont-Bleu de même qu'aux demandes d'ajouts d'espace et de nouvelles écoles.

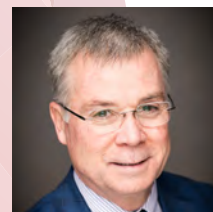
Par ailleurs, c'est avec enthousiasme et fierté que nous poursuivons l'intégration dans nos pratiques des orientations et des objectifs de notre **Plan d'engagement vers la réussite**. L'ensemble des intervenants et des partenaires sont mobilisés pour offrir un **milieu d'apprentissage adéquat et stimulant aux élèves**. Les parents, les membres du personnel, les partenaires et les élèves sont tous de précieux alliés pour la réussite scolaire.

Signe que la nouvelle année scolaire est bien arrivée, nous sommes heureux de vous présenter **l'édition 2019-2020 du Cahier de la rentrée** qui comprend toutes les informations utiles pour votre cheminement scolaire au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. En plus de vous inviter à lire attentivement ce cahier, nous vous encourageons à consulter régulièrement, tout au long de l'année, **le site Web et la page Facebook de la CSPO** qui demeurent des sources intarissables d'informations et les moyens privilégiés pour communiquer rapidement les nouvelles de dernière heure.

Aux milliers d'élèves, jeunes et adultes, qui franchissent une nouvelle étape de leur cheminement scolaire avec nous, aux membres du personnel dévoués et compétents qui les accompagneront vers la réussite et aux parents qui les encourageront à persévérer, nous vous souhaitons une belle année scolaire 2019-2020!



Mario Crevier
Président



Jean-Claude Bouchard
Directeur général



Les commissaires



Mario Crevier
Président de la CSPO



Gilbert Couture
Vice-président de la CSPO
Commissaire,
circonscription 11



Nathalie Villeneuve
Vice-présidente
du Comité exécutif
Commissaire,
circonscription 4



Frédéric Barbeau
Commissaire,
circonscription 1



Pierre Leduc
Commissaire,
circonscription 2



Christiane Hallée
Commissaire,
circonscription 3



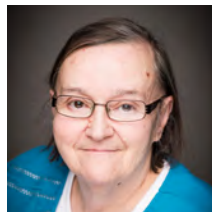
Christian Goulet
Commissaire,
circonscription 5



Marthe Nault
Commissaire,
circonscription 6



Serge Lafortune
Commissaire,
circonscription 7



Francine Lorange
Commissaire,
circonscription 8



Alain Gauthier
Commissaire,
circonscription 9



Réjean Desjardins
Commissaire,
circonscription 10



Anne DomPierre
Commissaire parent
(primaire)



Antoine Gomis
Commissaire parent
(primaire)



Chantale Lamoureux
Commissaire parent
(EHDAA)



René Laprise
Commissaire parent
(secondaire)



Rôle des commissaires

La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires formé d'un président et de onze commissaires élus, en application de la [Loi sur les élections scolaires](#), et de quatre commissaires parents (2 au primaire, 1 au secondaire, 1 représentant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Le rôle des commissaires vise essentiellement 1) à s'assurer que les élèves jeunes et adultes reçoivent les services prévus par la [Loi sur l'instruction publique](#) et dans les orientations nationales en matière d'éducation et à 2) répartir équitablement les ressources entre les établissements scolaires. Pour ce faire, ils veillent notamment à la qualité de l'éducation et ont à cœur la réussite et la persévérance scolaires. Le public est invité à assister aux différentes séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif qui se tiennent au centre Mgr-Lucien Beaudoin (34, rue Binet, Gatineau). Il est possible de s'inscrire à la période d'intervention du public en adressant une demande au président de la CSPO. L'impact des décisions et la dynamique qui se vit au sein de ces séances sont importants pour l'avenir des élèves. Pour plus d'informations, consultez l'onglet « [Conseil des commissaires](#) » du site Web de la CSPO.

Dates des rencontres

		Conseil des commissaires	Comité exécutif
AOÛT	2019	28	28
SEPTEMBRE	2019	11	25
OCTOBRE	2019	9	23
NOVEMBRE	2019	13	27
DÉCEMBRE	2019	11	
JANVIER	2020		29
FÉVRIER	2020	12	26
MARS	2020	18	25
AVRIL	2020	8 et 22	29
MAI	2020	13 et 20	20
JUIN	2020	3 et 17	17



Les services administratifs

Direction générale

Elle soutient le Conseil des commissaires ainsi que l'ensemble du personnel de la Commission scolaire dans la réalisation de sa mission éducative. Elle mobilise les équipes pour favoriser la réussite de chaque élève.

Secrétariat et communications

Il favorise le développement de liens solides entre les écoles, les centres et les différents publics (parents, élèves, citoyens, partenaires, etc.).

- Encadrements légaux
- Plaintes des parents et des élèves
- Communications internes et externes
- Relations avec les médias
- Évènements
- Gestion documentaire

Ressources éducatives

L'équipe veille à la qualité de l'enseignement et des services offerts aux élèves.

- Application du Régime pédagogique et des programmes d'études
- Approches pédagogiques
- Organisation des services EHDAA
- Insertion professionnelle
- Formation continue

Organisation scolaire et transport

L'équipe planifie les besoins actuels et futurs de la CSPO en termes de clientèle scolaire et veille à assurer un transport scolaire sécuritaire aux élèves.

- Admission et affectation des élèves
- Transport scolaire
- Déclaration de la clientèle au MÉES

Ressources humaines

L'équipe recrute le personnel qui soutiendra la réussite éducative des élèves.

- Embauche
- Présence au travail et qualité de vie
- Rémunération
- Relations de travail
- Accessibilité à l'emploi
- Programme de valorisation du personnel

Technologie de l'information

L'équipe outille et soutient les établissements dans le développement des compétences du 21^e siècle par l'intégration de la technologie.

- Parc informatique
- Réseau
- Téléphonie
- Applications
- Stratégie numérique du MÉES



Ressources matérielles

L'équipe travaille pour entretenir les milieux de vie des élèves et du personnel et pour assurer un environnement éducatif sain, sécuritaire et stimulant.

- Bâtiments
- Mesures d'économie d'énergie
- Construction
- Rénovation
- Développement durable

Ressources financières

L'équipe gère rigoureusement les fonds publics qui lui sont confiés et en fait une répartition équitable.

- Budget
- Taxe scolaire

Service régional de la formation professionnelle en Outaouais

Unique au Québec, ce service a une offre spécialisée de programmes de formation professionnelle.

- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- Service aux entreprises





À votre écoute

Vous avez des questions ?

Nous avons des réponses !

Où dois-je inscrire mon enfant et quels documents sont nécessaires ?

Toute inscription se fait à l'école de quartier. Pour connaître votre école, veuillez consulter la [section Cartes](#) du site Web de la CSPO. La Commission scolaire tiendra sa période d'admission pour le préscolaire au mois de janvier 2020; de plus amples renseignements seront diffusés à la fin de l'automne. Le parent doit apporter le certificat de naissance grand format de l'enfant où apparaissent les noms et prénoms des parents, une preuve de résidence et le carnet de vaccination de l'enfant. Si l'enfant est déjà inscrit dans une autre commission scolaire, le dernier bulletin disponible est requis.

Mon enfant peut-il fréquenter le préscolaire 4 ans ?

Il existe des conditions particulières pour la fréquentation des élèves au préscolaire 4 ans. Vous êtes invité à communiquer avec le service des ressources éducatives de la CSPO ou encore avec votre établissement afin de connaître ces conditions.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les établissements suivants offrent des classes de préscolaire 4 ans : École Jean-de-Brébeuf, École Saint-Paul, École du Parc-de-la-Montagne, École Notre-Dame, École au Cœur-des-Collines, École Saint-Rédempteur et École de la Vallée-des-Voyageurs (Immeuble Notre-Dame).

Quel âge doit avoir mon enfant pour fréquenter le préscolaire 5 ans ?

Votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre de l'année en cours pour pouvoir être inscrit à l'école de votre secteur au préscolaire 5 ans.

Que faire si je déménage sur le territoire de la Commission scolaire ?

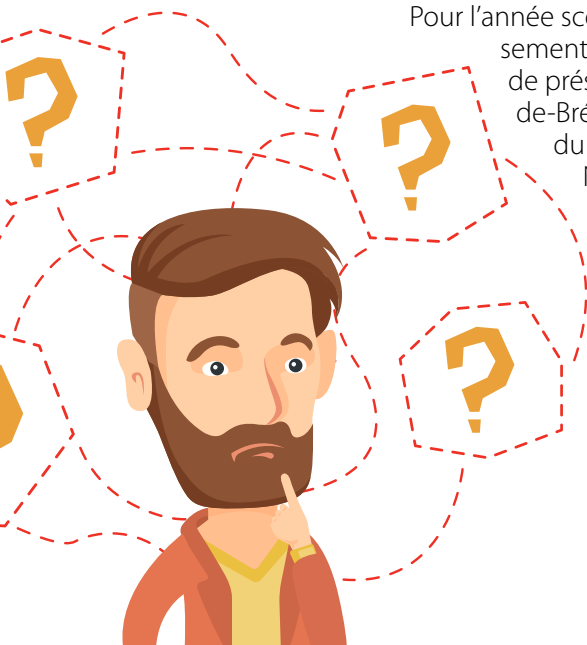
Si vous habitez déjà le territoire de la CSPO, vous devez aviser le plus rapidement possible l'école fréquentée par votre enfant. Le dossier sera alors expédié à l'école qui accueillera votre enfant. Si vous êtes nouveau sur le territoire de la CSPO, vous devez vous présenter à l'école de votre quartier. Vous pourrez y remplir les documents pertinents. Pour connaître votre école, veuillez consulter la [section Cartes](#) du site Web de la CSPO.

Pourquoi est-ce nécessaire de motiver l'absence de mon enfant ?

La *Loi sur l'instruction publique* oblige la fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, c'est pourquoi il est nécessaire de motiver l'absence de votre enfant en appelant à l'école (et non à la Commission scolaire) afin d'assurer sa sécurité et d'épargner un temps précieux au personnel de l'école.

À qui dois-je m'adresser si je désire m'informer et mieux connaître le système d'éducation ?

Nous vous invitons à visiter [le site Web de la Commission scolaire](#), dans lequel une section est réservée aux parents ([Info-Parents](#)) au menu principal. Vous pouvez également visiter le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : www.education.gouv.qc.ca.





Mon enfant fréquentera l'école secondaire l'an prochain ; que dois-je savoir ?

L'école primaire, en collaboration avec l'école secondaire assignée à l'école primaire, organise des activités de transition à cet effet : visites, informations et journée porte ouverte à l'école secondaire.

Comment puis-je participer à la réussite de mon enfant ?

Vous participez à la réussite de votre enfant en le motivant et en lui offrant toutes les possibilités de s'inscrire aux différents programmes dispensés par l'école ou en l'incitant à participer à des projets, tels que les périodes de récupération, le tutorat, etc., qui font partie des activités de l'école et aident les élèves éprouvant des difficultés. Votre intérêt concernant ses études, sa présence à l'école, ses choix de cours ou le choix de ses amis sont d'excellents moyens pour l'encourager à persévérer.

Pour mieux connaître l'environnement de votre enfant, rien de mieux que de s'impliquer à son école. Branchez-vous au *Mozaïk Portail Parents* pour connaître le dossier de votre enfant!

Que faire si mon enfant vit une situation difficile à l'école (échec, difficulté d'adaptation, intimidation, etc.) ?

Avant tout, il est important de ne pas tarder à dénoncer la situation auprès de l'enseignant ou de la direction de l'établissement. Il ne faut pas attendre, même si l'on a parfois l'impression que c'est anodin. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Que dois-je faire si je ne suis pas satisfait d'une décision concernant mon enfant ?

Vous devez d'abord communiquer avec la direction de l'établissement avant de communiquer avec la Commission scolaire. Par la suite, si la situation n'est toujours pas satisfaisante, vous pouvez communiquer avec le service des plaintes au secrétariat général de la Commission scolaire en remplissant le *formulaire de plainte*. S'il persiste une insatisfaction, le plaignant peut s'adresser au *protecteur de l'élève*.

Où puis-je rapporter un acte répréhensible ?

La divulgation des actes répréhensibles est un élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Toute divulgation peut être faite auprès du *secrétaire général* de la Commission scolaire ou du *protecteur du citoyen*.

Que dois-je faire si je souhaite retourner sur le marché du travail, compléter mes études ou encore faire reconnaître mon expérience ?

La CSPO offre un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour vous. L'équipe du *SARCA* vous attend et pourra vous conseiller (819 776-4319).

À qui dois-je m'adresser si je souhaite travailler à la CSPO ?

La CSPO recherche des gens passionnés qui ont à cœur l'éducation. Consultez la section « *Offres d'emploi* » du site Web de la CSPO pour découvrir comment postuler aux différentes offres et banques de candidatures disponibles.



Soyez informés... branchez-vous !

Mozaïk Portail

Pour tout connaître du dossier de votre enfant!

Mozaïk Portail Parents est la plateforme de communication entre l'école et la maison qui vous permet de trouver des renseignements utiles concernant le dossier scolaire de votre enfant, dont : l'agenda, les absences, les devoirs, les finances, les messages de l'école, et plus encore!

Convivial et agréable à consulter, cet outil permet de faire le suivi des apprentissages de votre enfant. De plus, le Portail est facilement accessible sur les appareils mobiles, tels les téléphones intelligents et les tablettes.

Mozaïk Portail Parents est également accessible à partir de la page d'accueil du site Web de la CSPO ainsi que sur la page d'accueil des sites Web des écoles.

Prenez note qu'à partir du moment où votre enfant ne fréquente plus un établissement scolaire de la CSPO, son dossier n'est plus accessible sur le portail.

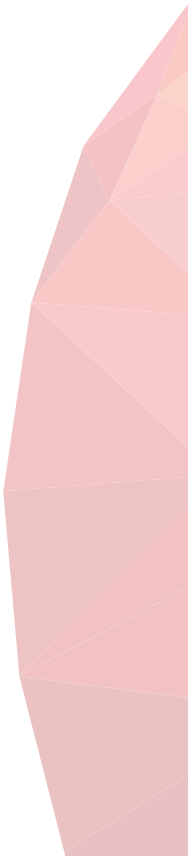
Pour toutes questions relatives à ce portail, s.v.p. contactez l'école de fréquentation de votre enfant.

Site Web de la CSPO

www.cspo.qc.ca

Le *site Web de la CSPO* contient tous les renseignements publics relatifs à ses établissements et à l'administration. Que vous soyez élève, parent d'élève, membre du personnel ou citoyen, différentes sections ont été créées pour faciliter la recherche d'information et la navigation.

Toutes les informations de dernière heure, jugées importantes ou urgentes, se trouvent sur la page d'accueil. Vous êtes invités à consulter régulièrement le site Web pour vous tenir informés et à jour sur les dernières nouvelles relatives à l'éducation et la CSPO.

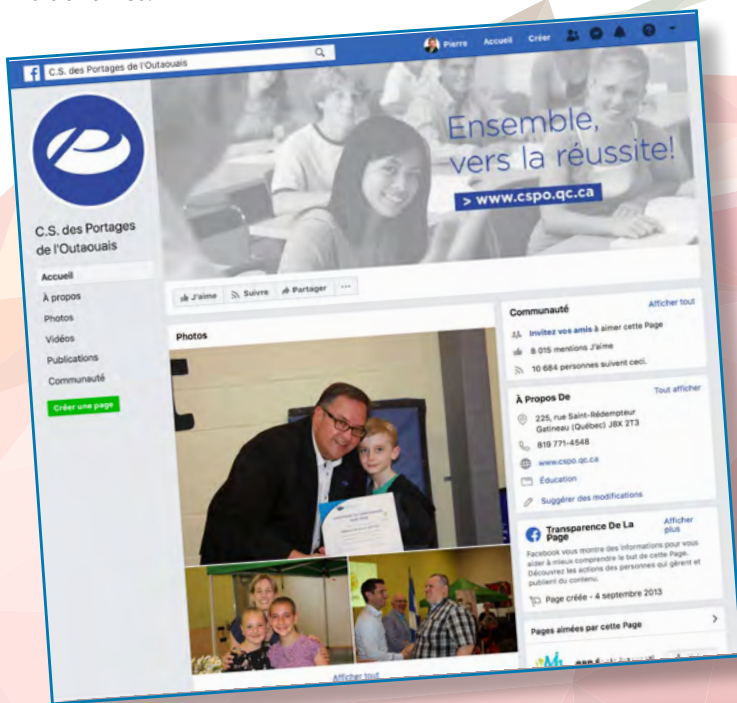




Page Facebook

Suivez nos nouvelles et actualités sur notre page Facebook *C.S. des Portages de l'Outaouais*. Tous les avis publics, les événements, les activités, les invitations, les photos, les vidéos et les nouvelles en lien avec la CSPO ou l'éducation s'y trouvent.

En plus d'accéder aux nouvelles de dernière minute, vous pourrez interagir avec une communauté dédiée à l'éducation, posez vos questions et partagez vos idées et vos trouvailles.





Tempêtes et intempéries: quels services scolaires sont offerts ?

La CSPO peut décider, en raison de mauvaises conditions climatiques (tempête de neige, verglas, routes impraticables, etc.) ou d'autre cas de force majeure (dégât d'eau, chauffage défectueux, etc.), de suspendre les cours, le transport scolaire et/ou le service de garde.

Toute l'information relative à la suspension des cours, du transport et/ou des services de garde est rapidement transmise sur la page d'accueil du [site Web](#) ainsi que sur la [page Facebook](#) de la CSPO. Les renseignements disponibles sont mis à jour en temps réel. La CSPO communique également avec les médias pour leur transmettre l'information.

Dans la prise de décision quant au maintien ou non des cours, du transport scolaire et/ou des services de garde, la CSPO considère autant les élèves transportés que les élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. Cependant, puisque vous êtes les premiers responsables de la santé et de la sécurité de votre enfant, lorsqu'il y a maintien des cours et que vous jugez que

L'école est-elle
ouverte
ou fermée?

Est-ce qu'il
y a du transport
scolaire?

Est-ce que
le service de garde
est ouvert?

?

?





la situation dans le secteur où vous habitez est non sécuritaire pour votre enfant, il vous est possible de le garder à la maison pour la journée. Dans une telle situation, il importe d'informer l'école de son absence.

Dans le cas où un courriel devait vous être envoyé pour vous aviser d'une suspension des cours, du transport et/ou des services de garde, il est important de fournir à l'école de fréquentation de votre enfant une adresse courriel valide afin de recevoir tous les avis.

Processus de prise de décisions en cas de tempêtes hivernales ou d'intempéries

– De 5h00 à 5h30 –

Évaluation de la situation

Consultation faite auprès :

- de la Ville de Gatineau ;
- des municipalités avoisinantes ;
- des commissions scolaires de la région de l'Outaouais ;
- des avis météorologiques ;
- des transporteurs scolaires desservant le territoire de la CSPO.

– Entre 5h30 et 5h45 –

Analyse des informations et prise de décisions

À la lumière des informations fournies par le Service de l'organisation scolaire et du transport et le Service des communications de la CSPO, la direction générale prend les décisions qui s'imposent.

– Entre 5h45 et 6h00 –

Annnonce des décisions

Les décisions sont annoncées sur la page Facebook et le site Web de la CSPO et sont envoyées par courriel aux parents et aux médias.





Transport scolaire

Objectifs

- Faciliter l'accessibilité à l'école pour l'élève qui habite sur le territoire de la Commission scolaire et qui fréquente l'école déterminée par cette dernière;
- Assurer à l'élève les meilleures conditions de transport scolaire, compte tenu des ressources;
- Prévoir les mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves transportés.

Définitions

- **Répondante ou répondant :** père, mère ou toute autre personne qui, selon un document légal, est responsable d'un élève mineur.
- **Résidence :** lieu d'habitation habituel de la répondante ou du répondant de l'élève. Dans le cas d'une garde partagée, c'est le lieu où l'élève habite la majorité du temps.
- **Transport exclusif :** transport effectué par des autobus affectés au transport des élèves.
- **Transport intégré :** transport effectué par un organisme public en transport en commun (STO).
- **Transport par berline :** transport effectué par des véhicules automobiles ou de type fourgonnette.

Questions et réponses

1. Où dois-je m'adresser pour obtenir le transport scolaire ?

Toute demande de transport scolaire ou toute demande de renseignements doit s'effectuer à l'école de fréquentation de l'enfant.

2. Qui a droit au transport ?

L'admissibilité d'un élève au transport scolaire est déterminée en fonction de la distance de marche entre sa résidence et l'école. Consultez la [Politique en transport scolaire](#) et les [Règles d'organisation du transport scolaire](#) de la CSPO.





3. Avec qui dois-je communiquer pour un changement d'adresse ?

Le changement d'adresse doit être indiqué à l'école de fréquentation de l'élève. Un délai de 5 jours ouvrables est habituellement requis pour assigner à l'élève un nouveau transport.

4. Comment mon enfant sera-t-il transporté ?

Au secondaire, presque tous les élèves du secteur urbain sont desservis par le service du transport de la Société de transport de l'Outaouais (STO). Votre enfant aura droit à un laissez-passer mensuel, valide pour tout le réseau du lundi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 00, les jours de classe. Pour les autres élèves du secondaire et pour tous les élèves du primaire, le transport est assuré par un véhicule scolaire approuvé.

5. Comment serons-nous informés concernant l'obtention du transport ?

Vers la troisième semaine du mois d'août, les parents reçoivent par courriel, les renseignements concernant le lieu et l'heure d'embarquement ainsi que le numéro de parcours. Pour les élèves qui utilisent le transport en commun, les renseignements seront fournis lors de la période d'inscription en août à l'école secondaire.

6. Qu'est-ce qu'un accommodement ?

La Commission scolaire peut accorder les places disponibles dans un autobus à des élèves non admissibles au transport scolaire. Ce service est considéré comme un privilège annuel et, de ce fait, il se termine à la fin de l'année scolaire. Cette mesure est assujettie à certaines conditions et vous devrez déboursier un montant d'argent. Les demandes sont traitées entre le 15 septembre et le 15 octobre de l'année scolaire courante et le service débute après cette période.

7. Les règles de sécurité pour qui ?

Voyager en autobus peut comporter des risques et il est donc important d'adopter des comportements sécuritaires à bord. Le parent a le devoir de rappeler ces comportements attendus à ses enfants.

Pour toutes questions ou plaintes sur le transport scolaire, adressez-vous d'abord à l'école de votre enfant.

Prépare ta rentrée et prévois tes déplacements avec la STO.





Transport scolaire *(suite)*

Transport par berline

L'entreprise de transport

L'entreprise de transport doit fournir l'aide nécessaire aux élèves devant prendre place dans son véhicule, tant à l'embarquement qu'au débarquement, sans toutefois s'éloigner de son véhicule. Elle n'est cependant pas tenue d'aider ces élèves entre la résidence ou l'école et le véhicule à moins qu'une situation particulière ne l'exige, et cela, au seul jugement de la CSPO.

Lorsqu'une situation particulière oblige l'entreprise de transport à laisser débarquer un élève à un endroit autre que celui indiqué au contrat, cette dernière doit s'assurer de communiquer avec la répondante ou le répondant de l'élève pour convenir de l'endroit de débarquement, et ce, en toute sécurité. À défaut de joindre la répondante ou le répondant, elle doit communiquer avec l'école et, si c'est impossible, avec le service de l'organisation scolaire et du transport de la CSPO.

L'entreprise de transport et toute conductrice ou tout conducteur à son emploi doivent prendre et déposer les élèves désignés par la Commission scolaire aux points déterminés par celle-ci.

L'entreprise de transport communique avec la répondante ou le répondant afin de lui mentionner l'heure à laquelle la voiture passera prendre l'élève, ainsi que le nom de la conductrice ou du conducteur.

Pour des raisons de sécurité, l'entreprise de transport ou la conductrice ou le conducteur peut toutefois refuser le transport à un élève après s'être assuré que celui-ci puisse retourner à son point d'origine ou être pris en charge par une personne responsable. L'entreprise de transport doit aussitôt faire un rapport de la situation à la CSPO.

La conductrice ou le conducteur de la berline n'a pas à klaxonner pour annoncer son arrivée, sortir frapper à votre porte, sonner à votre appartement ou vérifier par les fenêtres de votre domicile afin de voir s'il y a du mouvement ou de la lumière.

Les élèves doivent être prêts à leur point d'embarquement et doivent être visibles. La conductrice ou le conducteur doit continuer son parcours s'il n'y a aucun élève visible. Lors du retour à la maison, s'il n'y a personne pour accueillir l'élève, celui-ci sera retourné à l'école. Ces règles s'appliquent à tous les élèves sans exception.

Parents

En tant que premiers responsables de la sécurité de leurs enfants, les parents jouent un rôle essentiel pour assurer leur sécurité, qu'ils soient à l'extérieur ou à l'intérieur de la voiture. Il faut donc rappeler régulièrement les règles élémentaires de sécurité.



Comportements attendus à bord du transport

1. L'élève doit s'asseoir dans le siège désigné et rester assis calmement tout au long du trajet.
2. L'élève doit avoir une conduite convenable (par exemple, bras et tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps, ne rien lancer, etc.) et utiliser un langage approprié en tout temps.
3. Il est interdit de manger, boire, fumer ou « vapoter » dans le transport scolaire.
4. L'élève ne peut rien mettre dans l'allée de l'autobus. Les objets doivent être rangés dans le sac de l'élève ou gardés sur lui ou sous la banquette.
5. L'élève doit attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
6. Pour des raisons de sécurité, seuls les bagages à main sont permis dans l'autobus. Un bagage à main est un « effet de grosseur et de poids raisonnable qui ne présente aucun danger particulier en cas d'accident et qui se transporte à l'aide d'une seule main ».
7. L'élève responsable d'un dommage causé à un autobus devra en assumer le coût. Cette obligation incombe à la répondante ou au répondant de l'autorité parentale, si l'élève est mineur.
8. Le conducteur est responsable de la discipline dans l'autobus. Chaque élève doit le respecter.

Tout élève ne se conformant pas à ces règles pourra être suspendu du transport scolaire dès que la répondante ou le répondant aura été avisé.

Suspension d'un élève du transport scolaire

Tout élève qui contrevient aux règles de conduite du transport ou qui, par son comportement, met en cause sa sécurité et celle des autres élèves est passible de suspension du transport. Dans un tel cas, la procédure suivante s'applique :

- **Transport exclusif ou par berline** – l'entrepreneur ou le conducteur présente le cas à la direction de l'école concernée qui convient, s'il y a lieu, d'une suspension pour une période n'excédant pas cinq (5) jours ouvrables.
- **Transport intégré (STO)** – le conducteur ou la conductrice confisque le laissez-passer et en avise immédiatement son supérieur. Celui-ci présente le cas à la direction de l'école. Les deux parties conviennent d'une période de suspension n'excédant pas cinq (5) jours ouvrables.

La répondante ou le répondant est immédiatement informé de la sanction émise par la directrice ou le directeur de l'école.

Selon la gravité des gestes reprochés à l'élève, si ce dernier persiste dans son indiscipline, la direction générale peut suspendre ledit élève du transport pour une période excédant cinq (5) jours ouvrables.

Exceptionnellement, une telle suspension peut s'étendre sur plus d'une année scolaire.





La rentrée 2019-2020



Éducation des adultes



Pour de l'information
sur l'un de nos cinq centres :

819 771-2503
www.ceapo.cspo.qc.ca

Nos services de formation

Francisation

*Formation générale en alphabétisation,
au présecondaire et au secondaire (de 1 à 5)*

*Formation en intégration socio-professionnelle
avec le SITO (personnes immigrantes)*

Formation dans les milieux communautaires

*Concomitance formation générale aux adultes
et formation professionnelle*

Formation en milieu carcéral

Nos sites

Centre l'Arrimage

(secteur Aylmer)
450, rue Le Guerrier
Gatineau (Québec) J9H 7J1

Centre La Génération

(secteur Hull)
35, rue Davies
Gatineau (Québec) J8Y 4S8

Centre La Pêche

(secteur La Pêche)
5A, rue Principale Ouest
La Pêche (Québec) JOX 2W0

Centre Saint-Raymond

(secteur Hull)
30, boulevard Saint-Raymond
Gatineau (Québec) J8Y 1R6

Centre Mgr-Lucien-Beaudoin

(secteur Hull)
34, rue Binet
Gatineau (Québec) J8Y 2T4



Le SARCA du CÉAPO

Service d'accueil, de référence,
de conseil et d'accompagnement

Programmes offerts *

- Information scolaire
- Service d'orientation
- Bilan scolaire
- Information pour différents tests : TDG, TENS, GED et Prior Learning
- Conseils et accompagnement par une équipe professionnelle en fonction de vos projets de retour aux études ou de qualification pour le marché du travail

819-776-4319, poste 1

www.cspo.qc.ca

** Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer un groupe.*

*Une formation adulte
à ta hauteur!*

*Tu vises l'obtention d'un
diplôme ?*

*Tu veux orienter
ou réorienter ta carrière ?*

*Tu souhaites faire reconnaître
tes acquis et tes compétences ?*

**La CSPO
a les ressources
pour toi!**





La rentrée 2019-2020



Formation professionnelle



ÉCOLE DES
MÉTIERS
SPÉCIALISÉS
ASTICOU

249, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (secteur Hull)

819 771-0863, poste 862703

www.ecolemetiersasticou.cspo.qc.ca

Programmes offerts *

- Briquetage-maçonnerie
- Carrosserie
- Charpenterie-menuiserie
- Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé
- Électricité
- Électromécanique de systèmes automatisés
- Installation et réparation d'équipement de télécommunication
- Mécanique automobile
- Mécanique de véhicules lourds routiers
- Plomberie et chauffage
- Préparation et finition de béton
- Programme de carrelage
- Soudage-montage
- Techniques d'usinage



Centre de formation
professionnelle
Vision-Avenir

30, boul. St-Raymond
Gatineau (secteur Hull)

819 771-7620, poste 860700

<http://visionavenir.cspo.qc.ca>

Programmes offerts *

- Assistance à la personne en établissement et à domicile
- Assistance dentaire
- Comptabilité
- Santé, assistance et soins infirmiers
- Secrétariat

*** Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer un groupe.**



Nos services *

Découvrez comment votre expérience de travail acquise au fil des ans et toutes les compétences que vous avez développées pourraient vous être officiellement reconnues et valoir un diplôme!

819-776-4319, poste 893705
www.ceracfp.ca



Regroupement des services aux entreprises et de la formation continue des commissions scolaires francophones de l'Outaouais

Programmes offerts *

- Plus de 16 programmes de formation dans des secteurs d'activités très en demande
- Un grand nombre d'ateliers de perfectionnement
- Plusieurs formations en santé et sécurité au travail

Pour découvrir toutes nos formations, consultez notre site: Reseautact.com

information et inscription: 819 643-4285

** Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer un groupe.*

IMAGINE-TOI...
en formation professionnelle!

PLUS DE 40 FORMATIONS

6 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CFP Compétences Outaouais • CFP Pontiac • CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie
CFP Vallée-de-la-Gatineau • CFP Vision-Avenir • École des métiers spécialisés Asticou

VENEZ DÉCOUVRIR NOS FORMATIONS

• PORTES OUVERTES 2019
• ÉLÈVE D'UN JOUR

INFORMATION ET INSCRIPTION

TROUVE TON MÉTIER, TA PASSION!

imaginetoit.ca



Services de garde

Heures d'ouverture et coordonnées des services de garde

Écoles	Services de garde	Téléphones	Heures d'ouverture	Heures de fermeture
École Euclide-Lanthier	Royaume des Mousquetaires	819 684-5341, poste 2	7h00	17h45
École Côte-du-Nord	Arc-en-Ciel	819 771-9773, poste 2	7h00	18h00
École des Rapides-Deschênes	Les Trois Soleils	819 685-2635, poste 4	7h00	18h00
École internationale du Mont-Bleu	Les petits navigateurs	819 777-5921, poste 2	7h00	17h45
École Jean-de-Brébeuf	Le Soleil	819 777-9353, poste 2	7h00	17h30
École internationale du Village	Internationale du Village	819 685-2611, poste 2	7h00	18h00
École du Lac-des-Fées	du Lac Enchanté	819 777-6889, poste 2	7h00	17h45
École du Plateau	École du Plateau	819 772-2694, poste 2	7h00	18h00
École du Vieux-Verger	Du Vieux-Verger	819 684-0222, poste 2	7h00	18h00
École du Grand-Boisé	La Chanterelle	819 503-8807, poste 2	7h00	17h45
École Saint-Paul	Autour du monde	819 776-5557, poste 2	7h00	17h45
École des Trois-Portages	Les Monarques	819 682-2742, poste 2	7h00	18h00
École du Parc-de-la-Montagne	École du Parc-de-la-Montagne	819 771-8531, poste 2	7h00	17h30
École Saint-Jean-Bosco	Le Cube magique	819 777-8662, poste 2	7h00	17h45
École Notre-Dame	La Grande aventure	819 777-2818, poste 2	7h00	17h30
École du Dôme	Les Joyeux Moussaillons	819 595-5125, poste 2	7h00	17h45
École Saint-Rédempteur	L'Île enchantée	819 771-8478, poste 2	7h00	17h30
École au Cœur-des-Collines	Le Tourbillon	819 503-8809, poste 2	6h30	18h00
École du Marais	Uni-Vert	819 682-9130, poste 2	7h00	17h30
École de la Vallée-des-Voyageurs	La Grenouillère – Notre-Dame-de-la-Joie	819 503-8808, poste 2	6h30	17h45
	La Grenouillère – Sainte-Marie	819 503-8808, poste 2	6h30	17h45
École des Deux-Ruisseaux		819 771-1472, poste 2	7h00	17h30
École des Tournesols	Les Tournesols	819 332-2004, poste 2	7h00	18h00
École de l'Amérique-Française		819 332-5994, poste 2	7h00	18h00
École des Cavaliers	Les joyeux cavaliers	819 332-2035, poste 2	7h00	18h00
École de la Forêt		819 503-8815, poste 2	7h00	18h00

Tous nos établissements primaires ont un service de garde.

* Certaines modalités s'appliquent pour l'inscription de votre enfant à ce service.

Services de garde

1. Quelles sont les heures du service de garde ?

Tous les services de garde de la CSPO offrent ce service avant les classes, le midi et en fin de journée. L'horaire est déterminé par chaque Conseil d'établissement.

2. Qui a droit au service de garde ?

Tous les élèves d'une école primaire peuvent s'inscrire au service de garde. Ils doivent cependant respecter les règles de fonctionnement déterminées par le Conseil d'établissement.

3. Avec qui dois-je communiquer pour m'inscrire ?

Vous devez communiquer avec la technicienne ou le technicien du service de garde ou la secrétaire de l'école fréquentée par votre enfant.

4. Quel est le ratio éducatrice/éducateur et enfant ?

Le ratio s'établit en moyenne à un éducateur ou une éducatrice pour 20 enfants.

5. Quels sont les coûts ?

Jusqu'au 31 décembre 2019, des frais de 8,35 \$ par jour sont facturés aux parents (des frais de base de 16,35 \$ par journée pédagogique s'appliquent aussi). Au 1^{er} janvier 2020, le montant sera indexé par le gouvernement. Une contribution additionnelle établie en fonction des coûts réels supplémentaires occasionnés par une activité spéciale lors d'une journée pédagogique peut être demandée aux parents qui choisissent d'inscrire leur enfant.

6. Quel est le rôle du comité de parents du service de garde ?

Lorsque des services de garde sont assurés et que des parents lui en font la demande, le conseil d'établissement forme un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde, du directeur de l'école ou de son représentant et de trois à cinq parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service. Ce comité peut faire au directeur de l'école, au conseil d'établissement et à la commission scolaire ses recommandations à l'égard des services de garde, notamment sur les contributions financières exigées pour ces services – En vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Paiement de factures

Virage numérique

Prenez note que les paiements comptants ne sont plus acceptés dans les établissements de la CSPO.

Seuls les paiements Interac et électroniques sont permis.



À ne pas manquer!

Activités, projets, événements

Les élèves des établissements de la CSPO ont l'opportunité de participer à de nombreuses activités et de s'engager dans divers projets tout au long de l'année. Grâce aux initiatives du personnel engagé, les élèves sont appelés à se surpasser et développent de belles compétences qui contribuent à leur réussite.

Suivez nos événements, activités et projets sur notre site Web et notre page Facebook!





Un aperçu :

- Concerts de musique
- Journées de la persévérance scolaire
- Carnavals d'hiver
- Concours Épelle-moi Canada
- Foire des métiers
- Journées de la culture
- Plume étudiante Outaouais
- Forum des adultes
- Activités et compétitions sportives
- Expo-sciences
- Soirée reconnaissance des bénévoles
- Remises des Prix du commissaire
- Défi OSEntreprendre
- Expositions et vernissages
- Pièces de théâtre
- Forces AVENIR





Portes ouvertes et examens d'admission dans les écoles secondaires

Écoles	Adresses	Portes ouvertes	Examens d'admission
 École secondaire des Lacs	32, chemin Passe-Partout La Pêche (Québec) J0X 2W0 819-503-8810 www.deslacs.cspo.qc.ca	25 septembre 2019 18 h 30 à 20 h 30	Aucun examen d'admission
 École secondaire Grande-Rivière	100, rue Broad, Gatineau (Québec) J9H 6A9 819-682-8222 www.esgr.cspo.qc.ca	12 octobre 2019 13 h 00 à 15 h 00	Programme d'éducation intermédiaire (PEI) 16 novembre 2019 8 h 30
 École secondaire Mont-Bleu	241-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) J8Y 6L2 819-771-7131 www.mont-bleu.cspo.qc.ca	19 octobre 2019 13 h 00	Aucun examen d'admission
 École secondaire de l'île	255, rue Saint-Rédempteur Gatineau (Québec) J8X 2T4 819-771-6126 www.ile.cspo.qc.ca	Portes ouvertes 22 octobre 2019 18 h 30 à 20 h 30 Soirée d'information pour le programme d'éducation intermédiaire (PEI) 30 octobre 2019 19 h 00 à 20 h 00	Programme d'éducation intermédiaire (PEI) 16 novembre 2019 9 h 00



Des parents engagés

« Je désire m'engager...
... parce que j'ai à cœur l'éducation! »

Les parents sont fortement invités à s'engager sur la voie de la réussite en accompagnant leurs enfants tout au cours de leur parcours scolaire au sein des écoles primaires, des écoles secondaires ou des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Des comités font appel à la participation des parents et sollicitent leur expertise, afin que la CSPO puisse connaître les opinions et attentes des parents.

Informez-vous auprès de votre établissement si vous désirez vous engager et ajouter votre voix!

Le conseil d'établissement (CÉ)

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, chaque établissement possède son Conseil d'établissement. C'est la structure qui représente le plus fidèlement possible la réalité scolaire de l'établissement. Les membres du Conseil d'établissement assument diverses fonctions décisionnelles se rapportant à la vie de l'école. Il adopte le projet éducatif et le budget annuel de l'école, voit à l'utilisation adéquate des locaux, approuve les plans d'utilisation des locaux, les modalités de la mise en œuvre de certains programmes, le plan de réussite, les règles de conduite et les mesures de sécurité, etc. Son rôle consultatif, tant auprès de la Commission scolaire que de l'établissement, est important. Différents membres composent le CÉ et ces derniers siègent aux réunions selon le calendrier établi par l'établissement.

Les séances du conseil d'établissement sont publiques et tout parent désireux peut y assister. Pour connaître le calendrier de ces rencontres, communiquez avec la direction de votre établissement.

L'organisme de participation des parents (OPP)

« L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. » (Art. 96.2 LIP)

Il « peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent. » (Art. 96.3 LIP)





Le Comité de parents

Les membres du Comité de parents sont les représentants (un par établissement primaire et secondaire) élus à l'Assemblée générale annuelle des parents et choisis parmi les membres de chaque Conseil d'établissement. Ils sont le lien entre la Commission scolaire et l'école. Ces derniers transmettent les besoins exprimés par le milieu scolaire et servent de courroie d'information quant aux décisions et activités de la Commission scolaire. Ils peuvent émettre des recommandations et siéger aux différents comités de la Commission scolaire. Quatre parents sont d'ailleurs désignés pour siéger au Conseil des commissaires de la CSPO.

Le Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CCSEHDAA)

Des services spécifiques sont offerts aux élèves éprouvant des difficultés. Un comité est formé afin d'émettre un avis sur la politique d'organisation des services éducatifs destinés à ces élèves et sur l'affectation des ressources financières. Des membres du comité de parents sont nommés pour y siéger. Cette structure consultative formelle représente un excellent moyen pour les parents de partager leurs préoccupations lorsqu'ils doivent faire face à un enfant éprouvant un handicap ou des difficultés d'apprentissage. Un parent représentant le comité siège aussi au Conseil des commissaires.



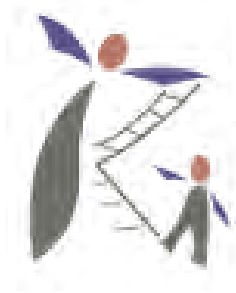


Assemblées annuelles

Établissements	Dates	Heures
ÉCOLES PRIMAIRES		
École Euclide-Lanthier	12 septembre 2019	20h00
École Côte-du-Nord	11 septembre 2019	19h00
École des Rapides-Deschênes	19 septembre 2019	20h00 – Imm. Notre-Dame
École internationale du Mont-Bleu	12 septembre 2019	18h45
École Jean-de-Brébeuf	17 septembre 2019	18h30
École internationale du Village	10 septembre 2019	18h30 – Imm. Limoges
École du Lac-des-Fées	19 septembre 2019	18h45
École du Plateau	12 septembre 2019	19h30
École du Vieux-Verger	10 septembre 2019	19h00
École du Grand-Boisé	9 septembre 2019	19h00
École Saint-Paul	19 septembre 2019	18h30
École des Trois-Portages	10 septembre 2019	19h00
École du Parc-de-la-Montagne	19 septembre 2019	19h45
École Saint-Jean-Bosco	12 septembre 2019	19h00
École Notre-Dame	5 septembre 2019	19h00
École du Dôme	12 septembre 2019	18h30
École Saint-Rédempteur	12 septembre 2019	19h00
École au Cœur-des-Collines	12 septembre 2019	18h00 – Imm. La Pêche
École du Marais	12 septembre 2019	18h30
École de la Vallée-des-Voyageurs	5 septembre 2019	19h00 – Imm. NDJ
École des Deux-Ruisseaux	10 septembre 2019	18h30
École des Tournesols	10 septembre 2019	18h30 – Imm. Petite-Ourse
École de l'Amérique-Française	17 septembre 2019	19h00
École des Cavaliers	19 septembre 2019	19h30
École de la Forêt	12 septembre 2019	19h00
ÉCOLES SECONDAIRES		
École secondaire des Lacs	16 septembre 2019	19h00
École secondaire Grande-Rivière	4 septembre 2019	19h00
École secondaire Mont-Bleu	9 septembre 2019	19h00
École secondaire de l'Île	4 septembre 2019	19h00



Fondation CSPO



La Fondation de la CSPO présente pour nos élèves !

La Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, fondée en 1999, est un organisme à but non lucratif, autonome et indépendant enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence de revenu du Canada, ce qui lui permet d'émettre des reçus d'impôt à tous les donateurs.

Elle s'est donné comme principal objectif d'appuyer la Commission scolaire et ses établissements dans la réalisation de leur mission et de leurs différents projets éducatifs. Ainsi, elle vise à promouvoir et soutenir des activités éducatives, culturelles et sportives permettant la mise en valeur et le développement du potentiel des élèves de la CSPO. Elle entend donc jouer un rôle significatif dans la réussite de nos élèves.

La Fondation sollicite, recueille et administre des dons en argent ou en biens et services en vue de favoriser la réalisation de projets touchant les sphères de la réussite éducative, de la persévérance scolaire et du sentiment d'appartenance.

Des retombées pour les élèves de la CSPO

En 2018-2019, ce sont des centaines d'élèves dans les différents centres et écoles de la Commission scolaire que la Fondation a pu soutenir. De plus, la Fondation a participé à plus de 30 projets dans nos établissements, dont celui des dîners dépannage. Le dernier souper-bénéfice de la Fondation a permis d'amasser 5 000 \$ pour venir en aide à plus de 150 élèves pour la rentrée 2019 dans le cadre de sa campagne « Des effets scolaires pour tous ».

Pour en savoir davantage sur la Fondation de la CSPO, consultez son [site Web](#) ou communiquez avec M. Gilbert Couture, président, à l'adresse suivante :

fondation@cspo.qc.ca ou au **819-771-4548 poste 899899.**





Gestion de l'information

Demande d'accès à des documents

À la CSPO, le service du secrétariat général est responsable de l'accès à des documents et traite les demandes d'accès aux documents détenus par la CSPO, et ce, conformément à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (L.R.Q., c. A-2.1).

Une demande d'accès peut être faite sur papier libre ou en utilisant le [formulaire PDF](#) disponible sur le site Web. Si la demande d'accès concerne des renseignements personnels, elle doit être acheminée, en joignant une copie d'une carte d'identité avec photo et signature, tel que le permis de conduire et la carte d'assurance-maladie, à l'attention de la secrétaire générale, Mme Caroline Sauvé :

Par la poste :

225, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau (Québec) J8X 2T3

Par télécopieur :

819-771-6964

Par courriel :

demande.acces@cspo.qc.ca

Pour des renseignements additionnels, vous pouvez écrire ou téléphoner au

819-771-4548 poste 850700.

Renseignements personnels

Tous les renseignements concernant les élèves et le personnel de la CSPO sont confidentiels, à moins d'un consentement de la personne visée. Cependant, certains renseignements concernant les employés ont un caractère public en vertu de la loi, tels la fonction, le lieu de travail, l'échelle de traitement ou le salaire.

Service des plaintes

À la Commission scolaire, le service à la clientèle est important, c'est pourquoi le service du Secrétariat général recherche la rétroaction quant à la qualité des services dispensés dans ses établissements.

Le traitement des plaintes se fait en vertu du processus établi dans le [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents](#) (04-10-10).

En cas d'insatisfaction ou de différend, le plaignant est invité à communiquer directement avec la personne visée par l'insatisfaction ou le différend pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver une solution. Si, après discussion, l'insatisfaction persiste, le plaignant s'adresse à la direction d'établissement ou du service concerné pour exposer son point de vue et tenter de trouver une solution.

Si la réponse donnée demeure insatisfaisante, le plaignant poursuit sa plainte auprès du secrétariat général de la CSPO qui vérifiera d'abord si les étapes précédentes ont été accomplies. Si c'est le cas, les personnes concernées sont rencontrées afin de trouver une solution satisfaisante pour les parties impliquées.

Si aucune solution n'est possible, le dossier est transmis à la direction générale qui rend une décision écrite et la transmet à toutes les parties. S'il persiste une insatisfaction, le plaignant peut s'adresser au [protecteur de l'élève](#).



Actes répréhensibles

Depuis mai 2017, la *Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LFDAROP)* a créé l'obligation aux organismes qui y sont soumis, notamment les commissions scolaires, de prendre les mesures pour favoriser la divulgation, par les employés, d'actes répréhensibles à l'égard de leur organisme.

Pour s'acquitter de ses nouvelles obligations, la CSPO a établi une procédure de divulgation d'actes répréhensibles et a désigné la secrétaire générale comme responsable du suivi des divulgations au sein de la Commission scolaire.

Ainsi, si vous désirez dénoncer un acte commis par un membre du personnel de la CSPO ou si vous détenez des informations permettant de croire qu'un tel acte a été commis ou le sera prochainement, vous pouvez choisir de faire une divulgation auprès de la *secrétaire générale* ou encore auprès du *protecteur du citoyen*. Les personnes désirant dénoncer un acte sont protégées contre toute forme de représailles par le régime de protection prévu dans la *Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

**VOUS AVEZ
DES COMMENTAIRES
OU DES SUGGESTIONS
SUR LE CAHIER
DE LA RENTRÉE?
ÉCRIVEZ-NOUS À**

COMMUNICATIONS.SSGC@CSPO.QC.CA

Sécurité de l'information

Depuis le 31 mai 2018, la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)* (RLRQ, chap. G-1.03) et la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG)*, directive du Secrétariat du Conseil du trésor, ont créé l'obligation aux organismes qui y sont soumis, notamment les commissions scolaires, de désigner un responsable de la sécurité de l'information et un Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents.

Pour s'acquitter de ses nouvelles obligations, la CSPO a désigné la secrétaire générale comme responsable de la gestion de la sécurité de l'information et la direction du Service des ressources informatiques comme Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents au sein de la commission scolaire.

Traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de bien ou de qualification d'entreprises

Conformément à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C65.1 (LCOP), les organismes publics visés par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, RLRQ, c. A-33.2.1 ont, depuis le 25 mai 2019, l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes contractuelles.

Afin de préserver les droits de recours des personnes plaignantes, toute plainte contractuelle doit être transmise à la personne nommée Responsable de l'application des règles contractuelles à l'adresse suivante :

contratspublics.plaintes@cspo.qc.ca



Les écoles et les centres

Écoles primaires

École Euclide-Lanthier

50, rue Elizabeth, Gatineau (Québec) J9H 1E9
☎ 819 684-5341 ☎ 819 685-2628
✉ ecole.euclide-lanthier@cspo.qc.ca

École Côte-du-Nord

15, rue des Groseillers, Gatineau (Québec)
J8Z 1M4
☎ 819 771-9773 ☎ 819 771-1556
✉ ecole.cote-du-nord@cspo.qc.ca

École des Rapides-Deschênes

113, chemin Vanier,
Gatineau (Québec) J9H 1Z2
☎ 819 685-2635 ☎ 819 685-2638
✉ ecole.rapides-deschenes@cspo.qc.ca

École internationale du Mont-Bleu

45, rue Boucher, Gatineau (Québec) J8Y 6G2
☎ 819 777-5921 ☎ 819 777-0361
✉ ecole.mont-bleu@cspo.qc.ca

École Jean-de-Brébeuf

360, boul. de Lucerne,
Gatineau (Québec) J9A 1A7
☎ 819 777-9353 ☎ 819 772-8338
✉ ecole.jean-de-brebeuf@cspo.qc.ca

École internationale du Village

19, rue Symmes, Gatineau (Québec) J9H 3J3
☎ 819 685-2611 ☎ 819 685-2613
✉ ecole.village@cspo.qc.ca

École du Lac-des-Fées

4, rue Camille-Gay,
Gatineau (Québec) J8Y 2K5
☎ 819 777-6889 ☎ 819 777-8278
✉ ecole.lac-des-fees@cspo.qc.ca

École du Plateau

145, rue de l'Atmosphère,
Gatineau (Québec) J9A 3G3
☎ 819 772-2694 ☎ 819 772-8056
✉ ecole.plateau@cspo.qc.ca

École du Vieux-Verger

550, boul. Wilfrid-Lavigne,
Gatineau (Québec) J9H 6L5
☎ 819 684-0222 ☎ 819 684-0321
✉ ecole.vieux-verger@cspo.qc.ca

École du Grand-Boisé

135, chemin Scott, Chelsea (Québec) J9B 1R6
☎ 819 503-8807 ☎ 819 827-3722
✉ ecole.grand-boise@cspo.qc.ca

École St-Paul

145, rue Isabelle, Gatineau (Québec) J8Y 5H5
☎ 819 776-5557 ☎ 819 776-2161
✉ ecole.saint-paul@cspo.qc.ca

École des Trois-Portages

120, rue Broad, Gatineau (Québec) J9H 6W3
☎ 819 682-2742 ☎ 819 682-6623
✉ ecole.trois-portages@cspo.qc.ca

École du Parc-de-la-Montagne

15, rue Doucet, Gatineau (Québec) J8Y 5N4
☎ 819 771-8531 ☎ 819 595-6956
✉ ecole.parc-de-la-montagne@cspo.qc.ca

École St-Jean-Bosco

71, rue Saint-Jean-Bosco,
Gatineau (Québec) J8Y 3G5
☎ 819 777-8662 ☎ 819 777-1594
✉ ecole.saint-jean-bosco@cspo.qc.ca

École Notre-Dame

170, rue Papineau,
Gatineau (Québec) J8X 1V9
☎ 819 777-2818 ☎ 819 777-4504
✉ ecole.notre-dame@cspo.qc.ca

École du Dôme

40, rue du Dôme, Gatineau (Québec) J8Z 3J4
☎ 819 595-5125 ☎ 819 595-7024
✉ ecole.dome@cspo.qc.ca

École St-Rédempteur

39, rue St-Florent,
Gatineau (Québec) J8X 2Z8
☎ 819 771-8478 ☎ 819 771-9274
✉ ecole.saint-redempteur@cspo.qc.ca



École au Cœur-des-Collines

5-b, rue Principale Ouest,
La Pêche (Québec) J0X 2W0
☎ 819 503-8809 ☎ 819 456-4540
✉ ecole.coeur-des-collines@cspo.qc.ca

École du Marais

200, rue du Marigot,
Gatineau (Québec) J9J 0T9
☎ 819 682-9130 ☎ 819 682-2120
✉ ecole.marais@cspo.qc.ca

École de la Vallée-des-Voyageurs

14, chemin du Village,
Pontiac (Québec) J0X 2G0
☎ 819 503-8808 ☎ 819 455-2414
✉ ecole.ndj.vallee-des-voyageurs@cspo.qc.ca
ecole.stm.vallee-des-voyageurs@cspo.qc.ca

École des Deux-Ruisseaux

278, rue de l'Atmosphère,
Gatineau (Québec) J8J 3V2
☎ 819 771-1472 ☎ 819 771-3805
✉ ecole.deux-ruisseaux@cspo.qc.ca

École des Tournesols

45, rue de la Fabrique,
Gatineau (Québec) J9J 0E1
☎ 819 332-2004 ☎ 819 684-1577
✉ ecole.tournesols@cspo.qc.ca

École de l'Amérique-Française

125, boul. de l'Amérique-Française,
Gatineau (Québec) J9J 1G9
☎ 819 332-5994 ☎ 819 778-7417
✉ ecole.amerique-francaise@cspo.qc.ca

École des Cavaliers

120, rue Nancy-Elliott,
Gatineau (Québec) J9H 0J3
☎ 819 332-2035 ☎ 819 682-5885
✉ ecole.cavaliers@cspo.qc.ca

École de la Forêt

219, avenue du Bois-Franc,
Gatineau (Québec) J9J 2V3
☎ 819 503-8815 ☎ 819 682-2315
✉ ecole.foret@cspo.qc.ca

Écoles secondaires

École secondaire des Lacs

32, chemin Passe-Partout,
La Pêche (Québec) J0X 2W0
☎ 819 503-8810 ☎ 819 456-4535
✉ ecole.secondaire.des.lacs@cspo.qc.ca

École secondaire Grande-Rivière

100, rue Broad, Gatineau (Québec) J9H 6A9
☎ 819 682-8222 ☎ 819 684-9165
✉ ecole.secondaire.grande-riviere@cspo.qc.ca

École secondaire Mont-Bleu (Immeuble Asticou)

241-A, boul. de la Cité-des-Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6L2
☎ 819 771-7131 ☎ 819 771-2551
✉ ecole.secondaire.mont-bleu@cspo.qc.ca

École secondaire de l'Île

255, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau (Québec) J8X 2T4
☎ 819 771-6126 ☎ 819 771-4215
✉ ecole.secondaire.ile@cspo.qc.ca

Éducation des adultes

Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais

30, boul. Saint-Raymond,
Gatineau (Québec) J8Y 1R6
☎ 819 771-2503 ☎ 819 771-5522
✉ ceapo@cspo.qc.ca

Formation professionnelle

École des métiers spécialisés Asticou

249, boul. de la Cité-des-Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6L2
☎ 819 771-0863 ☎ 819 771-2609
✉ ecole.metiers.asticou@cspo.qc.ca

Centre de formation professionnelle Vision-Avenir

30, boul. Saint-Raymond,
Gatineau (Québec) J8Y 1R6
☎ 819 771-7620 ☎ 819 771-1635
✉ centre.vision-avenir@cspo.qc.ca



Calendriers scolaires

2019-2020

Précolaire – Primaire

Juillet 2019					Août 2019					Septembre 2019					Octobre 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3 ¹	4 ²	5 ³	6 ⁴		1 ⁰	2 ¹	3 ²	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16 ⁰	17 ¹	18 ²	19 ³	20	14	15 ⁸	16 ⁹	17 ⁰	18 ¹
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	21	22 ²	23 ³	24 ⁴	25 ⁵
29	30	31			(26	27	28	29	30	30 ⁹					28 ⁶	29 ⁷	30 ⁸	31 ⁹	
					Jours de travail : 5 Jour de classe : 0					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 20				
Novembre 2019					Décembre 2019					Janvier 2020					Février 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1 ⁰	2 ⁹	3 ⁰	4 ¹	5 ²	3 ³			1	2	3	3	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶
4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	6	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ⁰	14 ¹
11	12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ⁹	17 ⁰	18 ¹	19 ²	20 ³	13 ⁸	14 ⁹	15 ⁰	16 ¹	17 ²	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21
18 ⁰	19 ¹	20 ²	21 ³	22	23	24	25	26	27	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ⁰
25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30	31				27 ⁸	28 ⁹	29 ⁰	30 ¹	31 ²					
Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe PRIM : 15 Jours de classe SEC : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
Mars 2020					Avril 2020					Mai 2020					Juin 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1 ⁷	2 ⁸	3 ⁹					P	1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹
9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	6 ⁰	7 ¹	8 ²	9 ³	10	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ⁰	8 ⁰	9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴
16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ⁰	13	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴	S ⁵	P	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸
23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27	F	21 ⁸	22 ⁹	23 ⁰	24 ¹	18	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	22 ⁹	23 ⁰	24	25	26
30 ⁵	31 ⁶				27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵		25 ⁰	26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴	29	30			
Jours de travail : 17 Jours de classe : 16					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe PRIM : 19 Jours de classe SEC : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe PRIM : 16 Jours de classe SEC : 17				

180 journées de classe pour les élèves.

20 journées pédagogiques.

Journées télescopées : 26 août 2019

29 juin 2020

3 au choix de l'école


F

Journée pédagogique flottante :

• 20 avril 2020

 Congés pour tous.

 Congés pour les élèves;
journées pédagogiques locales.

 Congés pour les élèves;
journées pédagogiques régionales.

S Journée pédagogique secondaire
(Congé pour les élèves du secondaire)

P Journée pédagogique préscolaire-primaire
(Congé pour les élèves du préscolaire et du primaire)

() Début et fin de l'année de travail.



Secondaire (à l'exception de l'École secondaire des Lacs)

Juillet 2019					Août 2019					Septembre 2019					Octobre 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3 ¹	4 ²	5 ³	6 ⁴		1 ²	2 ³	3 ⁴	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	20	14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	21	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸
29	30	31			(26	27	28	29	30)	30 ¹					28 ⁹	29 ¹	30 ²	31 ³	
					Jours de travail : 5 Jour de classe : 0					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 20				
Novembre 2019					Décembre 2019					Janvier 2020					Février 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	S			1	2	3	3	4 ²	5 ³	6 ⁴	7 ⁵
4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ⁹	10 ¹	11 ²	12 ³	13 ⁴	6	7 ¹	8 ²	9 ³	10 ⁴	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹
11	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸	20 ⁹	13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	16 ⁸	17 ⁹	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21
18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22	23	24	25	26	27	20 ¹	21 ²	22 ³	23 ⁴	24 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹
25 ⁹	26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴	30	31				27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹	31 ¹					
Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe PRIM : 15 Jours de classe SEC : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
Mars 2020					Avril 2020					Mai 2020					Juin 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1 ⁹	2 ¹	3 ²					P ¹	1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶
9 ²	10 ³	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10	4 ²	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹	12 ²
16 ⁷	17 ⁸	18 ⁹	19 ¹	20 ²	13	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	S	P ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷
23 ³	24 ⁴	25 ⁵	26 ⁶	27	F	21 ²	22 ³	23 ⁴	24 ⁵	18	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	22 ⁸	23 ⁹	24	25	26
30 ⁷	31 ⁸				27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹		25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29 ¹	29	30			
Jours de travail : 17 Jours de classe : 16					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe PRIM : 19 Jours de classe SEC : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe PRIM : 16 Jours de classe SEC : 17				

**180 journées de classe pour les élèves.
20 journées pédagogiques.**

**Journées télescopées : 26 août 2019
29 juin 2020
3 au choix de l'école**

**F Journée pédagogique flottante :
• 20 avril 2020**

Congés pour tous.

Congés pour les élèves;
journées pédagogiques locales.

Congés pour les élèves;
journées pédagogiques régionales.

S Journée pédagogique secondaire
(Congé pour les élèves du secondaire)

P Journée pédagogique préscolaire-primaire
(Congé pour les élèves du préscolaire et du primaire)

() Début et fin de l'année de travail.



Calendriers scolaires

2019-2020

École secondaire des Lacs

Juillet 2019					Août 2019					Septembre 2019					Octobre 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3 ¹	4 ²	5 ³	6 ⁴		1 ⁰	2 ¹	3 ²	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16 ⁰	17 ¹	18 ²	19 ³	20	14	15 ⁸	16 ⁹	17 ⁰	18 ¹
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	21	22 ²	23 ³	24 ⁴	25 ⁵
29	30	31			(26	27	28	29	30	30 ⁹					28 ⁶	29 ⁷	30 ⁸	31 ⁹	
					Jours de travail : 5 Jour de classe : 0					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 20				
Novembre 2019					Décembre 2019					Janvier 2020					Février 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1 ⁰	2 ⁹	3 ⁰	4 ¹	5 ²	S			1	2	3	3	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7 ⁶
4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	6	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ⁰	14 ¹
11	12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ⁹	17 ⁰	18 ¹	19 ²	20 ³	13 ⁸	14 ⁹	15 ⁰	16 ¹	17 ²	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21
18 ⁰	19 ¹	20 ²	21 ³	22	23	24	25	26	27	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ⁰
25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30	31				27 ⁸	28 ⁹	29 ⁰	30 ¹	31 ²					
Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe PRIM : 15 Jours de classe SEC : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
Mars 2020					Avril 2020					Mai 2020					Juin 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1 ⁷	2 ⁸	3 ⁹					1 ³	1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸
9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	6 ⁰	7 ¹	8 ²	9 ³	10	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ⁰	8 ⁹	9 ⁰	10 ¹	11 ²	12 ³
16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ⁰	13	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴	S	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸
23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27	F	21 ⁸	22 ⁹	23 ⁰	24 ¹	18	19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	22 ⁹	23 ⁰	24	25	26
30 ⁵	31 ⁶				27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵		25 ⁹	26 ⁰	27 ¹	28 ²	29 ³	29	30			
Jours de travail : 17 Jours de classe : 16					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe PRIM : 19 Jours de classe SEC : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe PRIM : 16 Jours de classe SEC : 17				

180 journées de classe pour les élèves.

20 journées pédagogiques.

Journées télescopées : 26 août 2019


29 juin 2020

3 au choix de l'école

**F Journée pédagogique flottante :
• 20 avril 2020**

 Congés pour tous.

 Congés pour les élèves;
journées pédagogiques locales.

 Congés pour les élèves;
journées pédagogiques régionales.

S Journée pédagogique secondaire
(Congé pour les élèves du secondaire)

P Journée pédagogique préscolaire-primaire
(Congé pour les élèves du préscolaire et du primaire)

() Début et fin de l'année de travail.



Éducation des adultes CÉAPO

Juillet 2019					Août 2019					Septembre 2019					Octobre 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3	4	5	6		1	2	3	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25
29	30	31			(26	27	28	29	30	30					28	29	30	31	
Jours de travail : 5 Jours de classe : 2					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 20									
Novembre 2019					Décembre 2019					Janvier 2020					Février 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	2	3	4	5	6			1	2	3	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31				27	28	29	30	31					
Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
Mars 2020					Avril 2020					Mai 2020					Juin 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1	2	3					1	1	2	3	4	5
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19
23	24	25	26	27	F	21	22	23	24	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26
30	31				27	28	29	30		25	26	27	28	29	29	30			
Jours de travail : 17 Jours de classe : 16					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 20					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				

185 journées de classe pour les élèves.

15 journées pédagogiques.

Journées télescopées : 26 août 2019

29 juin 2020

3 au choix de l'école

F Journée pédagogique flottante :

• 20 avril 2020

Congés pour tous.

Congés pour les élèves;
journées pédagogiques locales.

Congés pour les élèves;
journées pédagogiques régionales.

Début et fin de l'année de travail.

11 novembre : visite Asticou et Vision Avenir



Calendriers scolaires 2019-2020

Formation professionnelle

Juillet 2019					Août 2019					Septembre 2019					Octobre 2019				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3	4	5	6		1	2	3	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25
29	30	31			(26	27	28	29	30	30					28	29	30	31	
Jours de travail : 5 Jours de classe : 2					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 20									
Novembre 2019					Décembre 2019					Janvier 2020					Février 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	2	3	4	5	6			1	2	3	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31				27	28	29	30	31					
Jours de travail : 21 Jours de classe : 20					Jours de travail : 15 Jours de classe : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
Mars 2020					Avril 2020					Mai 2020					Juin 2020				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1	2	3					1	1	2	3	4	5
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	8	9	10	11	12
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19
23	24	25	26	27	F	21	22	23	24	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26
30	31				27	28	29	30		25	26	27	28	29	29	30			
Jours de travail : 17 Jours de classe : 16					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 20					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				

185 journées de classe pour les élèves.

15 journées pédagogiques.

**Journées télescopées : 26 août 2019
6 décembre 2019
29 juin 2020**

**F Journée pédagogique flottante :
• 20 avril 2020**

Congés pour tous.

Congés pour les élèves;
journées pédagogiques locales.

Congés pour les élèves;
journées pédagogiques régionales.

Début et fin de l'année de travail.